DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2022

Décision du 29 août 2022

08.2022-30

VOIRIE - RESEAUX DIVERS

Marché à procédure adaptée « Remplacement d'une borne escamotable sur le parking de l'espace aquatique Aqua'Val Maine situé à Aigrefeuille sur Maine

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la dégradation de la borne escamotable installée sur le parking de l'espace aquatique Aqua'Val Maine, situé à Aigrefeuille sur Maine, le 3 mai dernier, confirmant la nécessité de la remplacer,

Considérant la nécessité de remplacer cette borne dans les conditions identiques à la précédente,

Considérant que la société Aubron-Méchineau, sise Route de Vertou – 44190 Gorges, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de conclure un contrat pour le remplacement d'une borne escamotable sur le parking de l'espace aquatique Aqua'Val Maine situé à Aigrefeuille sur Maine, avec la société Aubron-Méchineau, sise Route de Vertou − 44190 Gorges, pour un montant de 8 750,00 € H.T. soit 10 500,00 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président, Jean-Guy Cornu

Publication sur le site internet le : 08/09/2022

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié éxécutoire